



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2017-120

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest**

R28-2017-09-01-013 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué (4 pages)	Page 3
R28-2017-09-01-011 - Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel (8 pages)	Page 8
R28-2017-09-01-012 - Subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur (4 pages)	Page 17

## **Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie**

R28-2017-09-01-003 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION (1 page)	Page 22
R28-2017-09-01-007 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE (3 pages)	Page 24
R28-2017-09-01-010 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DOMANIALE (3 pages)	Page 28
R28-2017-09-01-002 - ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS A REPRÉSENTER L'EXPROPRIANT DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION (2 pages)	Page 32
R28-2017-09-01-001 - DÉCISION DE DELEGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE PILOTAGE ET RESSOURCES, LE POLE GESTION PUBLIQUE, LE POLE GESTION FISCALE ET LES MISSIONS RATTACHÉES. (7 pages)	Page 35
R28-2017-09-01-009 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)	Page 43
R28-2017-09-01-008 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN NORMANDIE (2 pages)	Page 47
R28-2017-09-01-006 - SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION (1 page)	Page 50
R28-2017-09-01-004 - SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION (1 page)	Page 52
R28-2017-09-01-005 - SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION (1 page)	Page 54

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2017-09-04-001 - Arrêté N°SGAR/17.089 portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et en matière de tourisme au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim. (5 pages)	Page 56
---	---------

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2017-09-01-013

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire délégué

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

---

**Arrêté n° 2017-13 portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire délégué**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**VU :**

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers nationaux, en date du 3 mars 2017, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en date du 30 août 2010, nommant M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;
- l'arrêté n°17-51 du 6 mars 2017 de Madame Fabienne BUCCIO, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime, portant

délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;

- la circulaire n° 2005-20 du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 2 mars 2005, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 .
- l'organigramme du service ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Jean-Pierre JOUFFE**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Directeur adjoint Ingénierie
- **Pascal MALOBERTI**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Directeur adjoint Exploitation

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, Secrétaire Général
- **Tomas HIDALGO**, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Chef du Service des Politiques et des Techniques
- **Arnaud LE COGUIC**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Adjoint du chef de Service des Politiques et des Techniques

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Budgétaire en Région et les pièces justificatives qui les accompagnent
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'unités de dépenses désignés ci-après à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

## SECRETARIAT GENERAL (SG)

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
<p><b>Franck GOUEL</b>, ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication</p> <p><b>Luc NIGAY</b>, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>Isabelle HAULLE</b>, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable classe exceptionnelle</p> <p><b>Natacha PERNEL</b>, attachée d'administration de l'Etat En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>François SEVILLA</b>, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable</p>	<p>Adjoint au Secrétaire Général</p> <p>Pôle moyens généraux et immobilier</p> <p>Pôle juridique, uniquement pour les pièces de liquidation des recettes</p>

## SERVICE DES POLITIQUES ET DES TECHNIQUES (SPT)

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
<p><b>Christiane JODET</b>, attachée principale d'administration de l'Etat</p> <p>En son absence, l'intérim comptable sera confié à <b>Flavien MOUSSET</b>, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable</p>	<p>Pôle programmation et gestion des marchés</p>

## DISTRICTS

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
<p><b>Thierry JOLLY</b>, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>Hélène REGNOUARD</b>, Ingénieur des Travaux Publics de l'État, son adjointe et à <b>Jean-Pierre BEAUFILS</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation</p> <p><b>Stéphane MAILLET</b>, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État <b>Philippe LECONTE</b>, technicien supérieur en chef du développement</p>	<p>District de Rouen</p> <p>District Manche-Calvados</p>

<p> durable, adjoint au chef du district Manche Calvados  En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à <b>Jacky LECORDIER</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de St-Lô et à <b>Antoine LESDOS</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen</p>	
<p><b>Pierre AUDU</b>, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat  En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>François COUSIN</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district d'Evreux, chef du pôle exploitation</p>	District d'Évreux
<p><b>Jean-Marc DALEM</b>, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État  En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>Bernard BAILLY</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Dreux</p>	District de Dreux

**Article 4 :**

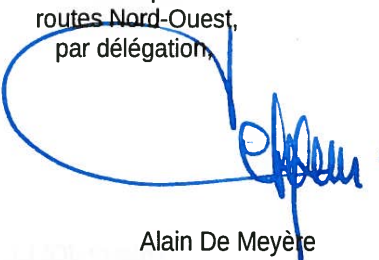
En cas d'absence du titulaire de l'unité de dépenses, l'intérim comptable sera confié à un autre chef d'unité de dépenses.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **01 SEP. 2017**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,  
le directeur interdépartemental des  
routes Nord-Ouest,  
par délégation,



Alain De Meyère

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2017-09-01-011

Subdélégation de signature en matière de gestion du  
personnel





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

## Arrêté n° 2017-11 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

### Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

#### VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées, portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relative à la Fonction Publique de l'État ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 3 mars 2017 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté en date du 30 août 2010, nommant M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 ;
- l'arrêté n° 17-50 en date du 6 mars 2017 de Madame Fabienne BUCCIO, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime donnant délégation de signature à Monsieur Alain DE MEYÈRE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 .
- l'organigramme du service ;

## ARRETE

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYÈRE, subdélégation de signature est donnée à :

- **Jean-Pierre JOUFFE**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie
- **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation
- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Alain DE MEYÈRE, M. Jean-Pierre JOUFFE, M. Pascal MALOBERTI et M. Stéphane SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à **M. Franck GOUEL**, ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication, secrétaire général adjoint, et **Mme Valérie STEVENOT**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle ressources humaines.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 2.4, 3.1, 3.3 et 3.13 dans l'arrêté préfectoral susvisé, à l'octroi des autorisations spéciales d'absence et à l'octroi de congés, les actes relatifs aux accidents de service et à la maladie professionnelle ainsi que ceux en matière d'établissement d'ordre de mission.

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation qui lui est consentie sera exercée par **M. Franck GOUEL**, ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication, secrétaire général adjoint.

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Jean-Pierre JOUFFE**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie
- **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation
- **Franck GOUEL**, ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication, secrétaire général adjoint
- **Valérie STEVENOT**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle ressources humaines

à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission..

#### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

- **Tomas HIDALGO**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service des politiques et des techniques
- **François GALLAND**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénierie routière de Rouen
- **Ronan LE COZ**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénierie routière de Caen
- **Thierry JOLLY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Rouen
- **Stéphane MAILLET**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district Manche-Calvados
- **Pierre AUDU**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du district d'Évreux
- **Jean-Marc DALEM**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Dreux

#### **Article 5 :**

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

##### **Secrétariat Général :**

- **Luc NIGAY**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chef du pôle moyens généraux et immobilier
- **Gilles GUEUDEVILLE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle gestion informatique, téléphonie, réseaux
- **Valérie STEVENOT**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle ressources humaines
- **Olivier REVOL**, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle développement des compétences
- **Natacha PERNEL**, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle juridique

##### **Service des politiques et techniques :**

- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service des politiques et des techniques

- **Yann CHEVALIER**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle administration de données et dépendances
- **Franck MALBET**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle domanialité et sécurité routière
- **Julien ARPAIA**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art
- **Christiane JODET**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés
- **Rémi GORGET**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels
- **Hervé RUAT**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle patrimoine chaussées et immobilier

Service d'ingénierie routière de Rouen :

- **François LEGOIS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle marchés chantier
- **Patrice MICHEL**, ingénieur d'étude et de fabrication, chef du pôle ouvrage d'art
- **Sylvie CEVOZ**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle tracé équipements environnement
- **Christophe LECLERCQ**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle terrassements assainissements chaussées

Service d'ingénierie routière de Caen :

- **Sophie BOYER**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle administratif
- **Mélanie LAFORETS**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du pôle terrassements assainissement chaussées
- **Lionel GARISPE**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle tracé équipements environnement
- **Yves THOMAS**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle direction de chantier
- **Christian PLOMION**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du centre de travaux d'Alençon

District de Rouen :

- **Hélène REGNOUARD**, ingénieur des travaux publics de l'Etat, cheffe du CIGT de Rouen

- **Marianne COLNOT**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle administratif et comptable
- **Olivier DENARIE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle gestion de la route
- **Jean-Pierre BEAUFILS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation et chef du CEI de Gournay en Bray par intérim
- **Jean-Philippe HUBERT**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Bouttencourt
- **Thierry HORLAVILLE**, technicien supérieur du développement durable, chef du CEI de Criquetot sur Longueville
- **Éric VICQUELIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Gonfreville l'Orcher
- **Sébastien HARDY**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI d'Isneauville
- **Jean-Claude DUCOROY**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Maucombe
- **Christophe CORBET**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Rouen

District Manche-Calvados :

- **Philippe LECONTE**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district
- **Sébastien LORIN**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CIGT
- **Jocelyne MORIN**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, cheffe du pôle financier
- **Priscillia LEROY**, secrétaire administratif de classe supérieure, cheffe du pôle assistance et gestion des ressources humaines
- **Patrick GARNIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle gestion de la route
- **Antoine LESDOS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen
- **Jacky LECORDIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Saint-Lô
- **Patrice DURAND**, ouvrier des parcs et ateliers, chef du pôle entretien en régie
- **Franck THEREZE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Bayeux

- **Michel CHAPELLE**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Mondeville
- **Pascal GROUD**, technicien supérieur du développement durable, chef du CEI de Villers-Bocage
- **Jérôme GALLAIS**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Fleury
- **Anthony FENIOUX**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Poilley
- **Didier ROINEL**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Saint-Lô
- **Renaud LEJOLIVET**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Valognes

District d'Évreux :

- **Marie-Christine DESPREZ**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, cheffe du pôle administratif et comptable
- **Georges SENKEWITCH**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
- **François COUSIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation
- **Jean-luc THOMAS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI d'Alençon
- **Jean-Michel BIDEL**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI d'Évreux
- **Willy SERVAGER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Verneuil sur Avre

District de Dreux :

- **Bernard BAILLY**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation
- **Alain LESAGE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Chartres
- **Patrick NEVEU**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Chateaudun
- **Bertrand DEVEAUX**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Dreux

- **Ludovic DURUP**, technicien supérieur du développement durable, chef du CEI de Vendôme

**Article 6 :**

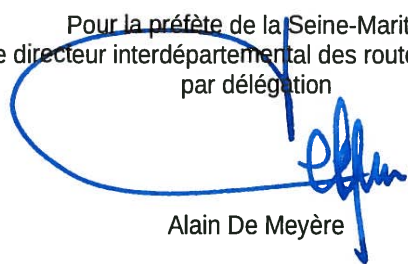
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **01 SEP. 2017**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,  
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,  
par délégation



Alain De Meyère

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest - R28-2017-09-01-011 - Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Page 2

Le présent document est le résultat d'un processus de consultation et de concertation avec les parties prenantes concernées.

Page 2

Le présent document est le résultat d'un processus de consultation et de concertation avec les parties prenantes concernées.

01 SEP 2017

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The signature is partially obscured by the stamp. The stamp contains some illegible text.



Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2017-09-01-012

Subdélégation de signature en matière de pouvoir  
adjudicateur

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

**Arrêté n° 2017-12 portant subdélégation de signature  
en matière de pouvoir adjudicateur**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**VU :**

- la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en date du 30 août 2010, portant nomination de M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;
- l'arrêté n°17-52 du 6 mars 2017 de Madame Fabienne BUCCIO, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime, portant délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers nationaux, en date du 3 mars 2017, fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYÈRE, subdélégation de signature est donnée à **M. Jean-Pierre JOUFFE**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie, ainsi qu'à **M. Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation.

### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur à :

- **Tomas HIDALGO**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service des politiques et des techniques.
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service des politiques et des techniques.
- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général.

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 euros H.T. et les bons de commandes inférieurs à 160 000 euros H.T. dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

- **Thierry JOLLY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Rouen,
- **Stéphane MAILLET**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district Manche-Calvados,
- **Pierre AUDU**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du district d'Évreux,
- **Jean-Marc DALEM**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Dreux.

### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 euros H.T ainsi que les bons de commande inférieurs à 50 000 euros H.T dans le cadre des marchés à bons de commande, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

#### **Service des politiques et des techniques :**

- **Christiane JODET**, attachée principale d'administration d'Etat, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Flavien MOUSSET**, Technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du pôle programmation et gestion des marchés.

District de Rouen :

- **Hélène REGNOUARD**, ingénieur des travaux publics de l'État, adjointe au chef de district,
- **Jean-Pierre BEAUFILS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

District Manche-Calvados :

- **Philippe LECONTE**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district,
- **Jacky LECORDIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Saint-Lô,
- **Antoine LESDOS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen.

District d'Évreux :

- **François COUSIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

District de Dreux :

- **Bernard BAILLY**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

**Article 5 :**

Subdélégation de signature est donnée à **Franck GOUEL**, ingénieur divisionnaire des études et fabrications, adjoint au secrétaire général, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30.000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants.

Subdélégation de signature est donnée à **Luc NIGAY**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chef du pôle moyens généraux, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30.000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants. En son absence, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Isabelle HAULLE**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, son adjointe.

**Article 7 :**

Subdélégation de signature est donnée à **Rémy CORGET**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels, à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à 30 000 euros H.T. dans le cadre des marchés à bons de commande, ainsi que les achats hors marché inférieurs à 30 000 euros H.T. relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants.

**Article 8 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T dans le cadre des marchés subséquents, compléments des accords-cadres n° **770926**, relatif à la gestion de flotte des véhicules terrestre à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour les services centraux et déconcentrés de l'Etat, les opérateurs de l'Etat et les besoins propres de l'UGAP, et n° **770516**, relatif aux prestations de gestion de flotte de matériels et engins industriels, de remorque et de leurs équipements, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

Cellule matériels-radio du pôle exploitation, systèmes et matériels :

- **Marc REZE**, opérateur des parcs et ateliers, chef de la cellule matériels-radio,
- **Erwan LECLINF**, opérateur des parcs et ateliers, adjoint au chef de la cellule matériels-radio,
- **Thierry COMMEAU**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Laurent ROTUREAU**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Laurent MARIE**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Bruno BOUDET**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Gwénola FOURNIER**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

Article 9 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **01 SEP. 2017**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,  
le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,  
par délégation

Alain De Meyère

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-003

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE  
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION  
*SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION***



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs  
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la  
direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et  
de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances  
publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête :**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GUERIN, Inspecteur  
divisionnaire des finances publiques hors classe, à l'effet d'exercer la fonction de  
commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la  
Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel  
compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité  
publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

  
Fabienne DUFAY

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-007

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE**

*ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE*





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale**

**La Préfète de la région Normandie et du département de la Seine-maritime ;**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 et suivant du 26 août 2010, articles 31 et suivants, relatifs aux nouveaux statuts de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret en date 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu l'arrêté n° 17-56 du 6 mars 2017 de la préfète de la région Normandie, préfète du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature à Madame Fabienne DUFAY administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre ;

## Arrête :

**Article. 1<sup>er</sup>.** – La délégation de signature qui est conférée à Madame Fabienne DUFAY, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 17-56 du 6 mars 2017, en matière de gestion domaniale, pourra aussi être exercée par :

- Madame Anne SEGUY, Administratrice générale des finances publiques, responsable du pôle gestion publique
- Monsieur Charles NOTTEBART, Administrateur des finances publiques, adjoint du responsable du pôle gestion publique
- Monsieur Jean-François RONCEREL, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion Domaniale
- Monsieur Madjid BELMOUMENE, Inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de pôle, en cas d'indisponibilité de Madame Anne SEGUY, Monsieur Charles NOTTEBART ou Monsieur Jean-François RONCEREL
- Monsieur Philippe GUERIN, Inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du Pôle d'évaluation domaniale, en cas d'empêchement de Madame Anne SEGUY, Monsieur Charles NOTTEBART, Monsieur Jean-François RONCEREL ou Monsieur Madjid BELMOUMENE.

**Article. 2** . - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne SEGUY, Monsieur Charles NOTTEBART, Monsieur Jean-François RONCEREL ou Monsieur Madjid BELMOUMENE la même délégation sera exercée par :

- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Christophe BOURDON, Inspecteur des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques

dans la limite des plafonds de :

- 180 000 € pour la signature des actes de transfert de propriété (cession – acquisition – échange – legs – etc...),
- 24 000 € annuel pour les autres actes (baux, concessions, conventions diverses, etc ...).

Pour :

1. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de réalisation des biens domaniaux à l'exclusion des actes visés par les articles L3212-2 et R 3212-1 ;
2. passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État ;
3. autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État ;
4. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur ;
5. attribution des concessions de logement et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte ;
6. instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportant à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux, dans les limites autorisées par l'arrêté préfectoral ;
7. dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;

8. dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.

**Article. 3.** – En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 6 de l'article 2 du présent arrêté, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, délégation de signature est donnée à :

- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Christophe BOURDON, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Antoine STRASSER, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques.

**Article. 4.** – En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 1 et 2 ci-dessus, à défaut des fonctionnaires désignés aux articles 1 et 2, délégation de signature est donnée à :

M. Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques, responsable de la Recette des Finances du Havre.

**Article. 5.** – Délégation spéciale de signature est donnée , outre les personnes désignées à l'article 1, en remplacement les personnes désignées à l'article 2.

A l'effet de me suppléer aux fins de délivrer quittance du paiement des cessions des biens de l'Etat devant notaire.

**Article. 6.** – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour la directrice régionale des finances publiques et par délégation ».

**Article. 7** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Pour la Préfète

L'administratrice générale des finances publiques

Directrice régionale des finances publiques

  
Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-010

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DOMANIALE**

*ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION  
DOMANIALE*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques de Normandie  
et du département de la Seine-Maritime

### **Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale**

**La directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-maritime,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n°2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

#### **Arrête :**

**Article. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à la personne dont le nom suit :

- Madame Anne SEGUY, administratrice générale des finances publiques
- Monsieur Charles NOTTEBART, administrateur des finances publiques
- Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale.

La signature des avis portant sur la valeur vénale des biens de l'Etat ou sur les valeurs locatives de tous les biens loués par l'Etat, ne peut être subdéléguée.

**Article. 2.** – Délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe GUERIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUERIN :

- Monsieur Jean-François RONCEREL, administrateur des finances publiques adjoint

à l'effet de signer au nom de la Directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime les avis d'évaluation domaniale pour les biens dont :

- la valeur vénale est inférieure à 1 million d'euros à l'exclusion des biens de l'État cédés;

- la valeur locative annuelle est inférieure à 100 000 € pour les biens loués par les communes et leurs EPL.

**Article. 3.** - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Madame Sylvie BREHARD, Inspectrice des finances publiques

- Madame Corinne MOTTIN, Inspectrice des finances publiques

- Madame Isabelle MEILLERAIS, Inspectrice des finances publiques

- Monsieur Jean-Marie DURAND, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Thierry JOLLY, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Gérard LEBLAY, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Bernard TRABUCHET, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Jérôme GUINEL, Inspecteur des finances publiques

- Madame Anne-Françoise PONS, Inspectrice des finances publiques

- Madame Mireille TOULZE, Inspectrice des finances publiques

à l'effet de signer, au nom de la Directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 300 000 € (trois cent mille euros) à l'exclusion des biens de l'Etat ;

- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 30 000 € (trente mille euros) pour les biens loués par les communes et leurs EPL.

**Article. 4.-** Délégation de signature, impactée par les critères qualitatifs définissant les dossiers à enjeux, est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté à la personne dont le nom suit :

- Madame Anne SEGUY, administratrice générale des finances publiques

- Monsieur Charles NOTTEBART, administrateur des finances publiques

- Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques

Les critères sont listés de manière non exhaustive :

- toutes les cessions des biens de l'Etat ;

- les acquisitions de terrains en vue de projets structurant nationaux ou locaux (dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique) ;

- les dossiers des biens qui sortent de l'ordinaire ou biens hors normes (ex : terrain de sport, friches industrielles, théâtre, maison hors norme de environ 400 m<sup>2</sup>, château) ;

- les dossiers présentant un enjeu eu égard au contexte local ou national à prendre en compte ou à la nature de l'interlocuteur ;

- les demandes d'actualisation des avis domaniaux conduisant à une révision significative de la valeur estimée précédemment admise ou faisant l'objet de contestation de l'avis domanial précédemment donné.

**Article. 5.** – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice régionale des finances publiques et par délégation ».

**Article. 6.** – Madame la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise à la préfète, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 7.** - Les précédentes délégations accordées sont annulées.

Fait à Rouen, le 1er septembre 2017



Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-002

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS  
HABILITÉS A REPRÉSENTER L'EXPROPRIANT  
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION**

*ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS A REPRÉSENTER  
L'EXPROPRIANT DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION*





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 QUAI JEAN MOULIN  
76037 ROUEN CEDEX

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n°2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment dans son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972 rendant applicable dans le département de la Seine-Maritime le régime des procédures foncières institué par les articles R. 176 à R. 184 du code du domaine de l'État, codifiés sous les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret en date du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n° 17-56 du 6 mars 2017 de la préfète de région Normandie, préfète du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre à Madame Fabienne DUFAY administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête :**

**Art. 1.** – Les personnes dont les noms suivent :

- Madame Sylvie BREHARD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Jean-Marie DURAND, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Thierry JOLLY, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Bernard TRABUCHET, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques.

sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet susvisé.

**Art. 2.** – Les précédentes délégations accordées sont annulées.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, le 1<sup>er</sup> septembre 2017



Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-001

**DÉCISION DE DELEGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LE POLE PILOTAGE ET  
RESSOURCES, LE POLE GESTION PUBLIQUE, LE**

**POLE GESTION FISCALE ET LES MISSIONS**  
*DÉCISION DE DELEGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE PILOTAGE ET  
RESSOURCES, LE POLE GESTION PUBLIQUE, LE POLE GESTION FISCALE ET LES  
MISSIONS RATTACHÉES.*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle gestion publique, le pôle gestion fiscale et les missions rattachées.**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime ,

Vu le décret n°2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des Ressources Humaines :**

Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;

Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques ;

Madame Marinette LOIACONO, inspectrice des finances publiques ;

Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques ;

**2. Pour la Division Formation Professionnelle et gestion des concours :**

Madame Anne-Marie DIJOUX, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de la division

Madame Carole FOLLIOU, contrôleur des finances publiques, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Anne-Marie DIJOUX

### **3. Pour la Division Budget, immobilier, logistique, :**

Monsieur Jean-Christophe HUBERT , administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division

#### **- Budget :**

Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

Monsieur Sylvain CAILLOT, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service

Monsieur Florian GILLET, contrôleur des finances publiques

#### **- Immobilier :**

Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission

Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

#### **- Logistique :**

Monsieur Christian LEVILLAIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

### **4. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service et communication :**

Monsieur Hubert PAGEOT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

#### **- Contrôle de gestion :**

Madame Yvette PETIOT, inspectrice des finances publiques

Madame Laëtitia GUILBERT, inspectrice des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

### **5. Pour la Division Fiscalité des particuliers, missions foncières et patrimoniales :**

Monsieur Nicolas CHRETIEN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Madame Véronique PHILIPPE-LESAGE, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

#### **- Pilotage et animation de la fiscalité des particuliers :**

Madame Aurélie CONAN, inspectrice des finances publiques

#### **- Pilotage et animation du cadastre (topographie et locaux professionnels) :**

Madame Odile MINIER, inspectrice des finances publiques

#### **- Pilotage et animation de la publicité foncière :**

Monsieur Michel COUDERT, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques

### **6. Pour la Division Fiscalité des professionnels :**

Monsieur Hervé ROUVROY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division

Madame Odile LEGRET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

Madame Véronique ARMENGAUD inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

#### **- Pilotage et animation du réseau :**

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

#### **- Téléprocédures, recouvrement amiable des impôts professionnels :**

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

#### **- Liaisons avec les organismes agréés et les experts-comptables :**

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

#### **- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé**

Madame Françoise LETACQ, inspectrice des finances publiques

Madame Séverine NELLO, inspectrice des finances publiques

Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques  
Madame Françoise DANTREUILLE, contrôleur des finances publiques  
Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur principal des finances publiques

#### **7. Pour la Division Affaires juridiques et du contentieux:**

Monsieur Michel TASSILLY, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division  
Madame Valérie BAIL, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

##### - Contentieux et législation

Madame Armelle CANU, inspectrice des finances publiques  
Madame Corinne CHIPON, inspectrice des finances publiques  
Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Frédéric LAMBERT, inspecteur des finances publiques  
Madame Christelle LANNEL, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Maxime NELLO, inspecteur des finances publiques  
Madame Laure WILLERVAL, contrôlease des finances publiques  
Monsieur Vincent JACQUARD, contrôleur principal des finances publiques

#### **8. Pour la Division Contrôle Fiscal :**

Madame Isabelle BRODIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division  
Monsieur Jean Yves BOTTE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division

#### **9. Pour la mission départementale « Risques et Audit » :**

Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques, responsable de la mission départementale « Risques et Audit »  
Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, adjointe de la mission

##### Risques et cellule qualité comptable :

Madame Peggy LE BARS, inspectrice principale des finances publiques  
Madame Carole ALARD-ARENT, inspectrice des finances publiques  
Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

##### Audit :

Monsieur Emmanuel FRELAUT, inspecteur principal des finances publiques  
Madame Delphine RENARD, inspectrice principale des finances publiques  
Madame Ann WATRIN, inspectrice principale des finances publiques  
Monsieur David SOLER, inspecteur principal des finances publiques  
Monsieur Jérôme GUILLOTIN, inspecteur principal des finances publiques  
Madame Virginie FERNANDEZ, inspectrice principale des finances publiques  
Madame Emilie HIERSO, inspectrice principale des finances publiques  
Monsieur Kamal KEHILA, inspecteur principal des finances publiques

#### **10. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :**

Monsieur Jean-Loup MERLOT, Ingénieur Général des Ponts des Eaux et des Forêts responsable régional de la mission politique immobilière de l'Etat  
Monsieur Jean-Noël COSTERG, administrateur des finances publiques, adjoint au RRPIE  
Madame Pauline SANDLER, inspectrice des finances publiques  
Madame Rose-Anne BEHAGUE-JOANNES, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Faouzi BEN SETHOUM, ingénieur des travaux publics de l'Etat

## **11. Pour la Division Collectivités locales :**

Monsieur Philippe QUINIOU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

### **- Conseil fiscal aux collectivités locales :**

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

### **- Pilotage, conseil et animation du SPL :**

Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division, responsable du service pilotage, conseil et animation

### **- Qualité comptable des comptes locaux :**

Madame Angie BOURMICH, inspectrice des finances publiques, responsable du service qualité des comptes locaux

## **12. Pour la Division Expertise et Action Economique :**

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

### **- Mission expertise économique et financière :**

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques adjoint

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

### **- CCSF Méthode, accueil et qualité :**

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

### **Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :**

Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Madame Nathalie LENOVEL, contrôleuse principale des finances publiques

### **Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :**

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques adjoint

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

### **- CODEFI :**

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

### **- Aides économiques diverses :**

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

### **- Tutelle Chambres Consulaires :**

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

### **13. Pour la Division Dépense :**

Madame Laurence MOREAU, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

#### **- Service dépenses de l'Etat et service facturier :**

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, superviseur et responsable du service

Madame Géraldine JAHYNY, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Madame Véronique CALLEWAERT, contrôlease principale des finances publiques, adjointe

Madame Martine CROCHEMORE, contrôlease principale des finances publiques, adjointe

#### **- Service liaison rémunérations :**

Madame Gaëlle BOSSENEC, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Monsieur Sylvain LEBRUN, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

Monsieur Daniel AUVRAY, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

#### **- Fonds européens autorité de certification :**

Madame Martine CAPPOEN, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Monsieur Joël LEMESLE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission

Madame Nadine TAZARTES, contrôlease des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de Mme CAPPOEN.

### **14. Pour la Division Comptabilité, produits divers, services financiers :**

Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division

Madame Régine ARDANUY-MOLENS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, adjointe au responsable de la division

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Edouard JAYER et de Madame Régine ARDANUY-MOLENS :

Monsieur Benoît MOREAU, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

#### **- Comptabilité de l'Etat :**

Monsieur Benoît MOREAU, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Monsieur Thierry MALBRANQUE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

Monsieur Stéphane CHAUSSEMY, contrôleur principal des finances publiques

Mme Carole HAEFFLINGER, contrôlease des finances publiques, dans le cadre du contrôle interne et comptable assigné au service

#### **- Comptabilité du recouvrement :**

Monsieur Bernard COQUIL, inspecteur des finances publiques

Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

Madame Brigitte MARTIN, contrôlease des finances publiques

#### **- Dépôts de fonds au Trésor :**

Madame Delphine DROUET, inspectrice des finances publiques

Madame Sylvie LEMATTRE, contrôlease des finances publiques, adjointe

Madame Maryse CREPY, agent d'administration principal des finances publiques

Madame Maryvonne BELLET, agent d'administration principal des finances publiques

#### **- Recettes non fiscales – Produits divers :**

Monsieur Jean-Romain ANNET, inspecteur des finances publiques, responsable du service

Madame Annick DELATRE, contrôlease des finances publiques, adjointe

Madame Christine ETIENNE, contrôlease des finances publiques

Madame Caroline BERTHELOT-PELLERIN, contrôlease principale des finances publiques



## **15. Pour le CSBO**

Madame Thérèse PLAZANET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du CSBO  
Madame Laurence DETROIS, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO  
Monsieur Jérémy LE ROUX, inspecteur des finances publiques, adjoint CSBO  
Madame Valérie FONTAINE, contrôlease des finances publiques  
Madame Anne-Sophie HUBERT-COUSIN, contrôlease des finances publiques  
Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques  
Madame Florence MANDEVILLE, contrôlease des finances publiques

### *- Pôle gestion des consignations :*

Madame Thérèse PLAZANET, administratrice des finances publiques adjointe  
Madame Chantal THIBOUT D'ANESY, contrôlease des finances publiques  
Monsieur Jean-François CAPELA, contrôleur des finances publiques

## **16. Pour la division Gestion Domaniale :**

Monsieur Jean-François RONCEREL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division  
Monsieur Madjid BELMOUMENE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division  
Monsieur Philippe GUERIN, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques  
Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques en charge de la Recette des Finances du Havre

### *- Gestion :*

Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques  
Madame Esther POLENNE-SERET, inspectrice des finances publiques  
Madame Anne DOUGUET, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Christophe BOURDON, inspecteur des finances publiques  
Madame Muriel ESLINE, inspectrice des finances publiques  
Madame Sylvie MALLET, inspectrice des finances publiques  
Madame Geneviève DEPRET, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Allan TRANCHANT, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoinr STRASSER, inspecteur des finances publiques

## **17. Pour le Pôle d'Evaluation Domaniale :**

Monsieur Philippe GUERIN, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle  
Monsieur Jean-François RONCEREL, administrateur des finances publiques adjoint  
Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques en charge de la Recette des Finances du Havre

Madame Sylvie BREHARD, inspectrice des finances publiques  
Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques  
Madame Isabelle MEILLERAI, inspectrice des finances publiques  
Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Jean-Marie DURAND, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Thierry JOLLY, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Bernard TRABUCHET, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques  
Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice des finances publiques

## **18. Pour la Recette des Finances du Havre :**

Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques en charge de la Recette des Finances du Havre, pour exercer en mon nom et sous ma responsabilité, dans la limite du ressort de son arrondissement financier, les attributions qui sont les miennes dans les domaines ci-dessous mentionnés, cette liste étant limitative.

- Secteur Public local :

Présentation au Préfet des propositions relatives aux avances sur produits fiscaux et aux avances du Trésor présentées par les collectivités locales dans le cadre des lois 77-574 du 7 juin 1977 et de 1932 ainsi que du décret du 16 mai 1947 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BERTHELIN, la présente délégation est confiée, pour l'ensemble des domaines précitées, à :

Madame Marie-Hélène BRIERE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe

Reçoit des pouvoirs identiques pour en faire usage seulement en cas d'empêchement de Monsieur BERTHELIN et de son adjointe, Madame Marie-Hélène BRIERE.

Monsieur Jean-Philippe GUYADER, inspecteur des finances publiques.

**Article 2** : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ROUEN, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

  
Fabienne DUFAY

# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-009

## Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

*Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARTIME  
21 QUAI JEAN MOULIN  
76037 ROUEN CEDEX

**DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par les décrets n°2010-146 du 16 février 2010 et n°2010-687 du 24 juin 2010 et par les décrets n°2012-732 du 9 mai 2012 et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 28 août 2015 portant nomination de Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-028 du 6 mars 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-029 du 6 mars 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques ;

**accorde par la présente décision**



**Article 1** : délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs aux programmes 309 « entretien des bâtiments de l'Etat », 723 « contributions aux dépenses immobilières » pour les opérations estampillées DRFiP ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité » ;
- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Jean-Christophe HUBERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique Informatique ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la division ;
- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service Budget ;
- Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques, chargée de mission immobilier ;
- Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission immobilier ;

**Article 2** : délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous documents actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon générale, tous les documents traduisant l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte n°907 « opérations commerciales des domaines » :
- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Jean-Christophe HUBERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la division ;
- Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques, chargée de mission immobilier ;
- Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission immobilier ;

**Article 3** : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement des dépenses et validation du service fait) des programmes suivants :

- BOP 156 UO « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local - direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime » ;
- BOP 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- BOP 309 « entretien des bâtiments de l'Etat », pour les opérations estampillées direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- BOP 723 « Contributions aux dépenses immobilières » pour les opérations estampillées Direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Jean-Christophe HUBERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la division ;
- Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques, chargée de mission immobilier ;
- Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission immobilier ;
- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service Budget ;
- Monsieur Florian GILLET, contrôleur des finances publiques, responsable du pôle CHORUS au service Budget ;
- Monsieur Sylvain CAILLOT, contrôleur principal des finances publiques, responsable de pôle au service Budget ;

Pour les opérations de validation de remboursement de frais de déplacement sous l'application « Frais de déplacement » :

- Madame Yveline FOUQUET, contrôleur principale des finances publiques ;
- Madame Valérie QUIENNE, contrôleur des finances publiques ;
- Madame Evelyne BULOT, agent administratif des finances publiques.

Ces délégations (articles 1 à 3) portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 4** : délégation spéciale de signature en matière de pouvoir adjudicataire pour le BOP 156, le BOP 309, le BOP 723 et le BOP 907 pour les actes et documents relatifs à la gestion courante des marchés publics (engagement des dépenses et validation des services faits) aux chargés de mission immobilière suivants :

- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la division ;
- Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission immobilier ;
- Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques, chargée de mission immobilier ;

**Article 5** : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs aux opérations -hors PSOP – concernant le titre 2 du BOP 156 (honoraires médicaux suite aux accidents de travail, capitaux décès, cotisations IRCANTEC et RAFF, allocations « enfants handicapé » ...) dont les noms suivent :

- Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Marinette LOIACONO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques ;

**Article 7** : les précédentes délégations accordées sont annulées.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

L'administrateur général des finances publiques  
Directeur du pôle pilotage et ressources,

  
Christophe MOREAU

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-008

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU  
CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AU CONTRÔLE  
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN NORMANDIE**

*DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AU  
CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN NORMANDIE*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 QUAI JEAN MOULIN  
76037 ROUEN CEDEX

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AU CONTRÔLE  
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN NORMANDIE**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 18 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DAVY, contrôleur général économique et financier, en qualité de contrôleur budgétaire en région, auprès de la directrice régionale des finances publiques de Normandie ;

**Décide :**

**Article 1** - Contrôle budgétaire des services de l'Etat

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'Etat dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Marc DAVY, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, adjoint du contrôleur budgétaire en région ;
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques, adjointe du contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur François BAUDIN, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Evelyne BAUR, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôleuse principale des finances publiques ;



**Article 2** – Contrôle budgétaire des opérateurs de l'Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l'exception des refus de visa, délégation est donnée à :

- Monsieur Marc DAVY, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, adjoint du contrôleur budgétaire en région (à l'exception de l'Ecole Nationale supérieure d'Architecture de Normandie) ;
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques, adjointe du contrôleur budgétaire en région ;

**Article 3** – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Marc DAVY, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, adjoint du contrôleur budgétaire en région ;
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques, adjointe du contrôleur budgétaire en région ;

**Article 4** – Approbation des budgets de certains opérateurs de l'État au titre de la tutelle financière et autorisation d'exécuter temporairement certaines opérations de recettes et de dépenses :

Pour signer les décisions d'approbation ou d'autorisation prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 176 du décret du 7 novembre 2012, dans les cas où celles-ci sont de la compétence de la directrice régionale des finances publiques de Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Marc DAVY, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire en région ;

En cas d'absence ou d'empêchement du contrôleur budgétaire en région, délégation est également donnée à :

- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, adjoint du contrôleur budgétaire en région (à l'exception de l'Ecole Nationale supérieure d'Architecture de Normandie) ;
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques, adjointe du contrôleur budgétaire en région ;

**Article 5** – Les précédentes délégations accordées sont abrogées.

**Article 6** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 1er septembre 2017

  
Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-006

**SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE  
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA  
JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION**

*SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction  
régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

**Arrête :**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Françoise PONS, Inspectrice des  
finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et,  
le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités  
d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2017



Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-004

**SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE  
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA  
JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION**

*SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs  
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la  
direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et  
de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances  
publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête :**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie BREHARD, Inspectrice des  
finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de  
l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des  
indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

  
Fabienne DUFAY

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2017-09-01-005

**SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE  
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA  
JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION**

*SIGNATURE AU SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction  
régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

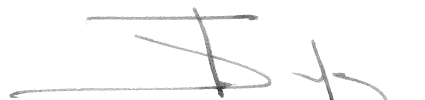
Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

**Arrête :**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MEILLERAI, Inspectrice des  
finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et,  
le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités  
d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> Septembre 2017

  
Fabienne DUFAY

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-09-04-001

Arrêté N°SGAR/17.089 portant délégation de signature en  
matière de compétences générales, d'ordonnancement  
secondaire, de pouvoir adjudicateur et en matière de

*Arrêté N°SGAR/17.089 portant délégation de signature en matière de compétences générales,  
d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et en matière de tourisme au Directeur  
régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi*

*Normandie par intérim.*  
de Normandie par intérim.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Pôle modernisation et moyens  
Mission Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. [youcef.chikhi@normandie.gouv.fr](mailto:youcef.chikhi@normandie.gouv.fr)

**Arrêté modificatif N°SGAR / 17.089  
portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et en matière de tourisme au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de commerce ;
- VU** le code du tourisme ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2013 du ministère de l'économie et des finances relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté interministériel du 17 juillet 2017 nommant Monsieur Philippe LAGRANGE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral 16-16 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Normandie ;

## ARRETE

### TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à :

- l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;
- la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires ;
- l'exercice des missions de la DIRECCTE telles que prévues par le décret susvisé ;

**Article 2** – sont exclus de la présente délégation :

- Les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs,
- Les actes relatifs au contentieux administratif (requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence) auprès des différentes juridictions à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail (notamment les plans de sauvegarde de l'emploi)
- Les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics excepté les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
- Les correspondances et décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux directeurs généraux d'administration centrale, aux présidents des assemblées régionales et départementales, aux maires des communes.

**Article 3** – Il appartient à M. Philippe LAGRANGE, directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, de désigner par voie de décision de subdélégation les agents placés sous son autorité qu'il habilite à signer à sa place les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

### TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Article 4** – M. Philippe LAGRANGE est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des BOP territoriaux suivants :

- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi »
- le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

A ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE, à l'effet de :

- recevoir les crédits des BOP précités (autorisations d'engagement et crédits de paiement) ;
- après avis du Comité de l'administration régionale, répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution
- procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations de ces crédits entre les services chargés de l'exécution.

De même, délégation de signature est donnée à M. Philippe LAGRANGE, à l'effet de procéder aux opérations d'ordonnancement secondaires des recettes et des dépenses imputées sur ces budgets opérationnels de programme.

**Article 5** – Délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées :

1 - sur les budgets opérationnels des programmes nationaux suivants :

- le programme 102 - Accès et retour à l'emploi
- le programme 103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- le programme 111 - Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- le programme 134 - Développement des entreprises et du tourisme - y/c l'émission de titres de perception afférents aux amendes administratives en matière de métrologie légale
- le programme 155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » y compris les crédits du « Fonds Social Européen – assistance technique FSE »
- le programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – action 01 « Fonctionnement courant »
- le programme 790 - Correction financière des disparités régionales de la taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

2 - sur les crédits relevant du programme technique (FSE00) « Fonds Social Européen ».

**Article 6** – Délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE, en qualité de responsable de centres de coûts, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur les budgets opérationnels des programmes suivants :

- le programme 333 - moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 02 « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées »
- le programme 724 - dépenses immobilières déconcentrées

**Article 7** : Sont exclus des présentes délégations :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional

**Article 8** : Délégation de signature est donnée à M. Philippe LAGRANGE en matière de prescription quadriennale des créances sur l'État.

**Article 9** : Il appartient à M. Philippe LAGRANGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, de désigner par une décision de subdélégation les agents placés sous son autorité qu'il habilite à signer à sa place les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

### TITRE III – COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

**Article 10** : Délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics passés par la DIRECCTE de Normandie.

Sont soumis au visa préalable de la Préfète de région, les marchés de travaux concernant les immeubles appartenant à l'État lorsque ces marchés sont soumis aux seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics. Ce visa sera apposé sur le rapport de présentation et précédera l'envoi au Directeur Régional des Finances Publiques s'ils sont soumis à examen global ou visa individuel.

**Article 11** : M. Philippe LAGRANGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, peut désigner par une décision de subdélégation les agents placés sous son autorité qu'il habilite à signer à sa place les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu cette délégation.

Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.



## TITRE IV – COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TOURISME

**Article 12 :** Délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE à l'effet de signer les actes relatifs au classement des stations : proposition de classement et notification en application des articles L.133-13 à L.133-18, L.134-1-1 et L.134-2 à 4, R.133-37 à 43 du code du tourisme

**Article 13 :** M. Philippe LAGRANGE est désigné représentant de la Préfète de la région Normandie pour présider les commissions suivantes :

- la commission d'attribution de la marque « Qualité Tourisme »
- la commission de recours du Titre de Maître restaurateur

A ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE, à l'effet de signer les actes relatifs aux décisions prises.

## TITRE V – COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRAVAIL

**Article 14 :** Délégation est donnée à M. Philippe LAGRANGE à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à :

- l'établissement de la liste régionale des défenseurs syndicaux, sa révision quadriennale, sa modification à tout moment par ajout ou retrait et la radiation, dans les conditions fixées par la loi et le règlement, d'un défenseur inscrit ;
- l'agrément d'organismes pour la formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et le retrait de cet agrément ;
- l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation économique aux membres titulaires des comités d'entreprise, et sa modification par ajout ou retrait.

**Article 15 :** Il appartient à M. Philippe LAGRANGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, de désigner par une décision de subdélégation les agents placés sous son autorité qu'il habilite à signer à sa place les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.  
Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

## TITRE VI – DISPOSITIONS GENERALES

**Article 16 :** L'arrêté préfectoral n° SGAR/17-031 du 7 mars 2017 portant sur le même objet est abrogé.

**Article 17 :** le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des administratifs.

Fait à Rouen, le 04 SEP. 2017

La Préfète



Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*